

Du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 02 juillet 2026

PROJET DE DELIBERATION

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mme
KESSELS, M. DE VISCH, Mme DESCLIN et M. QUERTIN, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assistant à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale-Secrétaire.

Excusé : /

**OBJET : CENEO - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2026 -
Ordre du jour - Prise d'acte.**

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et plus particulièrement les articles L1523-1 à L1523-44 relatifs aux intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 13 février 2025 désignant les représentants du Conseil communal au sein des différentes intercommunales auxquelles la Commune est affiliée ;

Considérant que les délégués des communes associées à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal de chaque commune parmi les membres des Conseils et Collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil et que le nombre de délégués de chaque Commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;

Considérant que Mme Isabelle LIEGEOIS, M. Géry PATERNOTTE, Mme Cindy SIRAUT, M. Luigi TODARO et M. Fabrice DE VISCH ont été désignés comme représentant de la Commune de Brugelette au sein des assemblées générales de l'intercommunale CENEO ;

Vu la délibération du Conseil communal du 05 février 2026 actant la démission de M. Fabrice DE VISCH de son groupe politique ;

Vu la délibération du Conseil communal du 19 mars 2026 désignant M. Kévin THYS, Conseiller communal, comme représentant de la Commune de Brugelette au sein des assemblées générales de l'intercommunale CENEO. Ceci en lieu et place de M. Fabrice DE VISCH, démissionnaire et siégeant en tant qu'indépendant ;

Considérant l'affiliation de la Commune de Brugelette à l'intercommunale CENEO ;

Considérant que la Commune de Brugelette a été convoquée à participer à l'Assemblée générale ordinaire de CENEO du 29 juin 2026 par courriel du 29 mai 2026 ;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée, à savoir :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes ;
2. Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration ;
3. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 - Approbation ;
4. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2025 ;
5. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2025 ;
6. Nominations statutaires ;
7. Dissolution et prise de retrait des participations de CENEO dans la société CerWal ;

Considérant les documents transmis par l'intercommunale CENEO ;

Sur proposition du Collège communal du 17 juin 2026 ;

PREND ACTE :

Article 1^{er} : Des différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale CENEO qui s'est tenue le 29 juin 2026.

Article 2 : De transmettre la présente délibération :

- à l'intercommunale CENEO ;
- aux représentants de la Commune de Brugelette ;
- au Secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Secrétaire,
(s) Karolina KOWALSKA

La Présidente,
(s) Isabelle LIÉGEOIS

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS